



## Convention de prêt de ressources pédagogiques et/ou documentaires à titre gratuit

### ENTRE LES PARTIES :

Le Centre Ressources Illettrisme & Illectronisme de l'Aisne (CRII 02), porté par l'association Loisirs & Culture (ci-après nommé « le prêteur »)

Représenté par : Tiffanye LARIVIERE MARICOT  
En qualité de : Directrice de Loisirs & Culture

ET

La structure (raison sociale) : (ci-après nommée « l'emprunteur »)

Adresse :  
Code postal : Commune :  
Tél :

Représentée par :  
En qualité de :

### PRÉAMBULE :

L'usage du matériel prêté est uniquement à destination de la formation et de l'accompagnement des personnes en situation d'illectronisme, d'illettrisme et/ou de FLE (Français Langue Etrangère).

Ceci ayant été exposé, les parties conviennent ce qui suit :

### 1. OBJET DE LA CONVENTION

**Le prêteur** accepte de mettre des ressources pédagogiques et/ou documentaires (*cf. article 2*) à la disposition de **l'emprunteur** selon les conditions fixées par cette convention de prêt. Cette mise à disposition, précaire et révocable, est consentie à titre gracieux, sans aucune contrepartie financière.

**L'emprunteur** reconnaît recevoir le matériel mis à disposition en bon état (de présentation et de fonctionnement), état dans lequel elle s'engage à le restituer à l'issue du prêt.

Le matériel reste propriété **du prêteur**. La présente convention n'implique aucun transfert de droits sur le matériel prêté.

## 2. DESIGNATION DU MATERIEL NUMÉRIQUE PRÊTÉ

Le **prêteur** met à disposition de l'emprunteur les ressources pédagogiques et/ou documentaires suivantes :

Titre	Support	Référence
Le DELF : 100% réussite - Niveau B2	1 ouvrage 192 p. 1 CD	PF002
J'ai appris à lire à 50 ans	1 ouvrage 230 p.	DI026
Texto : une lettre, un thème, un mot, illico texto !	Jeu de société	JIF123

## 3. DURÉE DU PRÊT ET PROLONGATION

Le prêt est consenti à partir du .././2024 (jour de remise du matériel) jusqu'au .././2025 inclus (jour de restitution du matériel).

La durée du prêt pourra être prolongée par la signature d'un avenant dûment signé par les parties avant le terme du prêt (cf. « Avenant » en annexe).

## 4. TRANSPORT & STOCKAGE DU MATÉRIEL

Le transport du matériel prêté lors de sa mise à disposition et lors de sa restitution devra être organisé et pris en charge par l'emprunteur et/ou le prêteur, selon convention établie entre eux au préalable.

## 5. USAGES DU MATÉRIEL

**L'emprunteur** s'engage à utiliser le matériel dans le cadre défini par cette Convention de Prêt et à ne pas revendre ou en tirer un quelconque profit.

**L'emprunteur** s'engage à ne faire aucune manipulation, modification ou altération du matériel sans avis du prêteur.

**L'emprunteur** s'engage à utiliser le matériel à l'adresse indiquée ci-après :  
.....

**L'emprunteur** s'engage à utiliser le matériel conformément à la notice d'utilisation et à en respecter les règles de sécurité.

**L'emprunteur** s'engage à contracter les assurances nécessaires à couvrir les risques (notamment vol, dégât des eaux, incendie, événements naturels ou tout acte de vandalisme) liés à l'utilisation du matériel sur le lieu de l'activité et pendant le transport de celui-ci.

**L'emprunteur** assume l'entière responsabilité du matériel dès sa prise en charge et jusqu'à sa restitution. Il est le seul responsable de tous dégâts causés au matériel ou du fait du matériel et ce, quelle qu'en soit la cause ou la nature. Tout matériel manquant ou dégradé devra être remplacé ou réparé par et à la charge de **l'emprunteur**.

En cas de casse, de perte ou de vol, il s'engage à prévenir sans délai **le prêteur** et à effectuer les démarches nécessaires à la prise en charge du dommage par sa compagnie d'assurance.





## Attestation de Restitution (à remplir le jour de la restitution du matériel prêté)

**Le Prêteur** atteste que le matériel prêté lui a été rendu ce jour dans l'état suivant :

€ Bon : le Prêteur considère que l'usure constatée est liée à une utilisation normale

€ Mauvais : le Prêteur considère que le matériel prêté a subi un dommage au-delà d'une usure normale et nécessite une réparation à la charge financière de l'emprunteur (évaluation des dommages à réaliser / devis)

Fait en 2 exemplaires,

À \_\_\_\_\_, le

Signature du Prêteur

Signature de l'Emprunteur

